

# LES TEMPLIERS DE LA PROVENCE A LA TERRE SAINTE: MOBILITÉ ET CARRIÈRES (XII<sup>E</sup>- DÉBUT XIV<sup>E</sup> SIÈCLE)

Damien Carraz

Université Blaise-Pascal – Clermont-Ferrand II; CHEC

La contribution des ordres militaires implantés en Provence à la défense de la Terre sainte apparaît de prime abord comme une évidence. Pourtant, peu d'historiens ont vraiment affronté cette question. On ne s'étonnera guère de ce que l'érudition "provençale" n'ait envisagé la présence de ces ordres que dans leur dimension locale en insistant essentiellement sur la chronologie des implantations des commanderies et leur gestion matérielle<sup>1</sup>. Cependant, même les regards extérieurs ont finalement laissé une approche assez superficielle de ce qui constituait pourtant la raison d'être de la présence des commanderies. Ainsi Dominic Selwood, dans son livre sur les ordres militaires en Occitanie, consacre bien un chapitre à l'"Horizon oriental", mais il ne rassemble guère que des données générales, qui vaudraient pour n'importe quelle autre région, sur les dispositions normatives d'aide à la Terre sainte, l'exploitation des ressources agricoles locales, les donations de chevaux, la présence de quelques armes dans les commanderies, etc<sup>2</sup>. Plus récemment, Christian Vogel, reprenant la question de la "mobilité de Templiers de Provence", a souligné l'importance des déplacements internes à la province mais n'a abordé les relations avec l'Orient que très superficiellement<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette tradition historiographique offre par ailleurs quelques bases à l'étude de l'implantation régionale de l'ordre, notamment les travaux de DURBEC, Joseph-Antoine, *Templiers et Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes*, Grenoble, 2006 (recueil d'articles éd. par Jacques JUILLET); et de BAILLY, Robert, *Les Templiers. Réalités et mythes*, Isle-sur-la-Sorgue, 1987.

<sup>2</sup> SELWOOD, Dominic, *Knights of the Cloister. Templars and Hospitallers in Central-Southern Occitania (1100-1300)*, Woodbridge, 1999, chap. VI: "The Eastern Horizon".

<sup>3</sup> VOGEL, Christian, "The Mobility of Templars from Provence", dans Jochen BURGTORF et Helen NICHOLSON (éd.), *International Mobility in the Military Orders (Twelfth to Fifteenth Centuries): Travelling on Christ's Business*, Cardiff, 2006, p. 114-129.

De fait, on a déjà maintes fois fait remarquer l'inadéquation des sources dont on dispose dès lors qu'il s'agit de s'attacher aux modalités concrètes du *subsidium Terrae sanctae*: la documentation locale, essentiellement diplomatique, ne s'attache qu'à la gestion habituelle des commanderies et non aux efforts matériels et humains en direction de l'Orient latin. Ces derniers se laissent essentiellement appréhender par des indices, épars et indirects, que nous avons déjà, pour partie, rassemblés ailleurs<sup>4</sup>. Dès lors, s'il est assez difficile de suivre l'argent, les provisions et les navires à destination de l'Orient, ne peut-on tenter de pister les hommes ? Il ne reste, en effet, que la prosopographie pour espérer préciser un peu mieux la place de la Provence dans le système templier. Les actes du Procès, malgré leurs limites, offrent un éclairage exceptionnel sur l'organisation humaine de l'ordre du Temple en autorisant déjà quelques statistiques démographiques et en permettant de retracer un certain nombre de parcours individuels<sup>5</sup>. Toutefois, le regard rétrospectif livré par les témoignages des frères ne dépasse guère une génération. Si une documentation diplomatique fournie permet de reconstituer des carrières à l'échelle de la Provence, il est quasiment impossible de suivre les itinéraires entre l'arrière et le front avant les années 1270. Au mieux trouve-t-on, au hasard des chartes et des chroniques, quelques noms de frères Provençaux ayant effectué le passage en Orient<sup>6</sup>. On mesure, par là même, le caractère périlleux de certaines identifications – notamment des rapprochements toponymiques – et donc toute la prudence que doit inspirer la reconstitution et la mise en série de biographies de frères.

Dans le cadre limité de cette étude, j'ai restreint les investigations prosopographiques à la Provence *stricto sensu* et au Bas-Languedoc, deux espaces documentés par les enquêtes des années 1307-1311<sup>7</sup>. Je considérerai donc ici les frères originaires de

<sup>4</sup> CARRAZ, Damien, "*Causa defendende et extollende christianitatis*. La vocation maritime des ordres militaires en Provence (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)", dans Michel BALARD (éd.), *Les ordres militaires et la mer, 130<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (La Rochelle, 2005)*, Paris, 2009, p. 21-46.

<sup>5</sup> Sur les apports du Procès et ses limites: DEMURGER, Alain, "Le personnel des commanderies d'après les interrogatoires du procès des Templiers", dans Anthony LUTTRELL et Léon PRESSOUYRE (éd.), *La Commanderie, institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval, (actes du colloque du Conservatoire Templier et Hospitalier, Sainte-Eulalie de Cernon, 13-15 octobre 2000)*, Paris, 2002, p. 135-141. L'un des premiers à avoir fait un usage systématique de cette source pour établir le profil du recrutement de l'ordre est FOREY, Alan, "Towards a Profile of the Templars in the Early-Fourteenth Century", dans Malcom BARBER (éd.), *The Military Orders. Fighting for the Faith and Caring for the Sick*, Aldershot, 1994, p. 196-204; et en dernier lieu: *idem*, "Notes on Templar Personnel and Government at the Turn of the Thirteenth and Fourteenth Centuries", *Journal of Medieval History*, 35, 2009, p. 150-170.

<sup>6</sup> La difficulté à suivre les réseaux humains entre l'Occident et la Terre sainte a déjà été souvent soulignée, notamment dans l'approche globale de BRONSTEIN, Judith, *The Hospitallers and the Holy Land. Financing the Latin East, 1187-1274*, London, 2005, p. 136-137.

<sup>7</sup> Les enquêtes royales et épiscopales de la sénéchaussée de Nîmes-Beaucaire ont été éditées par MENARD, Léon, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, Paris, 1750, t. 1, p. 166-219. L'enquête conservée

Provence/Bas-Languedoc, ainsi que les frères “étrangers” mais ayant transité par la région à un moment de leur carrière, en général juste avant leur passage en Orient. Je mesure le caractère arbitraire de ce choix car il aurait été plus légitime de considérer l’ensemble de la province templière de Provence<sup>8</sup>. La restriction n’en est pas moins pertinente dans la mesure où le Bas-Rhône, sis à la rencontre des pouvoirs capétiens et pontificaux à partir du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, devient un important centre de décision dans la politique de croisade. L’ouverture méditerranéenne et la présence de places commerciales de première importance font enfin de l’espace circonscrit par Marseille, Saint-Gilles, Montpellier et Avignon une plate-forme logistique majeure au sein du réseau templier<sup>9</sup>.

On s’attachera donc à présenter, dans ses grandes lignes, la place de la Provence dans la défense de la Terre sainte, en tentant de saisir quelques grandes phases d’activité plus intense et en soulignant le rôle central du port de Marseille. Dans un second temps, nous toucherons à la réalité humaine, en retraçant quelques profils de carrières entre les deux rives de la Méditerranée. Les aspects administratifs et institutionnels des relations entre l’arrière provençal et les quartiers généraux successifs de l’ordre, de même que les problématiques de la mobilité sociale et hiérarchique, ont fait l’objet de renouvellements récents et ne seront donc pas abordés ici<sup>10</sup>. On se concentrera plutôt sur la question du soutien militaire à l’Orient latin.

---

dans le reg. aven. 305 (non datée et fragmentaire) où figurent plusieurs dépositions de Templiers Provençaux a été rééditée par FRALE, Barbara, “L’interrogatorio ai Templari nella provincia di Bernardo Gui: un’ipotesi per il frammento del Registro Avignone 305”, *Dall’Archivio Segreto Vaticano. Miscellanea di testi, saggi e inventari*, I, Città del Vaticano, 2006, p. 199-272. Si la date de 1310 est plausible, on suivra toutefois avec circonspection les hypothèses de l’éditrice quant au rôle supposé de l’inquisition languedocienne et *a fortiori* de Bernard Gui. Je préfère y voir, pour ma part, une enquête pontificale qui pourrait être centrée sur le Comtat Venaissin ou bien le Dauphiné (éventuellement Vienne), CARRAZ, Damien, *L’Ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, 2005, p. 529-530.

<sup>8</sup> Dans les actes du Procès, la “*Provença*” désigne aussi le Languedoc et le Rouergue, tandis que le terme de “*provençalis*” peut s’appliquer à tout frère de langue d’oc.

<sup>9</sup> Sur tout cela: CARRAZ, D., *L’Ordre du Temple...*, *ibid.*, p. 480-505.

<sup>10</sup> Pour une discussion récente sur les liens entre le gouvernement central en Orient et les provinces d’Occident: FOREY, Alan, “Notes on Templar Personnel and Government at the Turn of the Thirteenth and Fourteenth Centuries”, *Journal of Medieval History*, 35, 2009, p. 164-169. Mais il faut surtout se référer pour plus de détails à DEMURGER, Alain, *Jacques de Molay. Le crépuscule des Templiers*, Paris, 2002; et à BURGTORF, Jochen, *The Central Convent of Hospitallers and Templars. History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, Leiden, 2008. Sur la question des carrières et de la “mobilité hiérarchique” entre Ouest et Est: BURGTORF, J., *ibid.*, p. 406-424; et à l’échelle des provinces d’Occident: FOREY, Alan, “Was there a *cursus honorum* in the Orders of the Temple and Hospital in the 12<sup>th</sup> and 13<sup>th</sup> Centuries?”, dans Nicole BÉRIOU, Philippe JOSSERAND et Luis Filipe OLIVEIRA (éd.), *Élites et ordres militaires au Moyen Âge, (actes du colloque de Lyon, 21-23 octobre 2009)*, Madrid, à paraître.

I. La place de la Provence dans le *subsidium Terrae sanctae*

## Le rôle des commanderies dans le recrutement

Les commanderies avaient, entre autres fonctions, celle d'attirer à l'ordre des hommes susceptibles d'y faire profession. L'ensemble du réseau des établissements participait à cette mission: on a ainsi pu déterminer qu'une partie des Templiers basés dans la commanderie de Saint-Gilles provenaient de localités où étaient implantées des maisons dépendantes (granges, manses) qui fonctionnaient donc comme des centres locaux de recrutement<sup>11</sup>. Or, les commanderies semblent avoir été très tôt en mesure de satisfaire à leur mission de soutien de l'Orient latin. Moins d'une dizaine d'années après leur installation à Richerenches, en 1136, les frères élevaient des chevaux de qualité, appréciés par les *militēs* du voisinage<sup>12</sup>. Sans nul doute, les Templiers insufflaient-ils aussi l'esprit de croisade à leurs amis laïques et aidaient-ils ces derniers à entreprendre le voyage vers la Terre sainte. On n'explique pas autrement, en effet, les multiples allusions à l'expédition orientale de Louis VII, en 1147-1148, fournies par le cartulaire de Richerenches et les départs vers Jérusalem enregistrés ces mêmes années. Si l'ordre était capable, déjà, d'expédier outre-mer des chevaux de combat et d'orienter les croisés, il est bien difficile de penser que des frères n'aient pas accompagné ces transferts au moment de la deuxième croisade – surtout si l'on se souvient du rôle important joué par le Temple aux côtés de Louis VII<sup>13</sup>. Même si le cartulaire donne une image plutôt statique de frères enracinés dans ces terroirs du marquisat de Provence, les séjours de quelques dignitaires et frères catalans rappelle que la commanderie de Richerenches était bien intégrée au réseau templier au sein de la province de Provence et partie des Espagnes<sup>14</sup>. Or, si les

<sup>11</sup> CARRAZ, D., *L'Ordre du Temple...*, *op. cit.*, p. 292-293.

<sup>12</sup> RIPERT-MONCLAR, marquis de, *Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple (1136-1214)*, Avignon-Paris, 1907 (désormais: CaRi), p. CXXXVI-CXXXVII; et CARRAZ, Damien, "La spiritualité de la chevalerie au regard du cartulaire du Temple de Richerenches", dans Michèle BOIS (éd.), *Le XIII<sup>e</sup> siècle, entre Provence et Dauphiné*, actes du colloque de Lachau, 25-27 septembre 2009, à paraître.

<sup>13</sup> PHILLIPS, Jonathan, *The Second Crusade. Extending the Frontiers of Christianity*, New Haven-Londres, 2007, p. 202, 204 et 209.

<sup>14</sup> On relève l'action, à partir de Richerenches, de deux maîtres provinciaux successifs, Peire de Rovira (1139-1158) et Uc de Barcelone (1159-1162), CARRAZ, D., *L'Ordre du Temple...*, *op. cit.*, p. 93; et *idem*, *Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales. L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312)*, thèse de doctorat, Université Lumière-Lyon 2, 2003, vol. 4, fiches prosopographiques, p. 64-68. Les hasards documentaires permettent de repérer des parcours beaucoup plus modestes, comme celui de ce frère Arnaut de Contrast, l'une des premières recrues du Temple en Roussillon, qui apparaît à Richerenches en 1145, TRETON, Rodrigue, *Recueil des chartes de la maison du Temple du Mas Déu en Roussillon (1101-1329). Étude*

chartes du XII<sup>e</sup> siècle n'en disent absolument rien, il y a tout lieu de penser que quelques Templiers résidant à Richerenches ont, à un moment ou à un autre de leur carrière, également effectué le passage en Orient. Bien plus tard, on trouvera ainsi outre-mer certains frères originaires de ces terres entre Provence et Dauphiné, comme Baudouin de Crest, attesté à Acre en 1228<sup>15</sup>, le turcoplier Pons de Guisans (vers 1268-1273)<sup>16</sup> ou encore Jacques de Faucon, qui préside à une réception à Nicosie vers 1291<sup>17</sup>.

Ainsi que l'a déjà remarqué Alain Demurger, les dépositions du Procès comportent bien peu d'allusions à l'outre-mer parce que l'action des Templiers en Orient intéressait assez peu les enquêteurs<sup>18</sup>. On n'y apprend donc presque rien sur l'état d'esprit de ces hommes. Peire Malamuçça, reçu à Marseille vers 1303, dut promettre de faire tout ce qu'il pourrait pour recouvrer la Terre sainte<sup>19</sup>. Adémar de Sparres, reçu à Arles vers 1278, affirme avoir été enthousiaste à la perspective de partir pour le *subsidiium Terrae sanctae* et tenait prêt son équipement chevaleresque<sup>20</sup>. C'est plutôt dans les chartes d'affiliation que transparait une idéologie de croisade et que se lisent les quelques rares références à la Terre sainte<sup>21</sup>. On y verrait bien la preuve du rôle de la confraternité, en tant que

---

*et édition*, thèse de doctorat, Université Paris 1, 2007, t. I, p. 10-11. Il faudrait, pour multiplier ce type de constat, croiser systématiquement les index des recueils diplomatiques publiés.

<sup>15</sup> Crest (arr. Die, Drôme). CLAVERIE, Pierre-Vincent, *L'Ordre du Temple en Terre sainte et à Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle*, Nicosie, 2005, vol. III, p. 275, n° 317. Uc Gaysennon, un autre frère originaire de cette localité du diocèse de Vaison, a été reçu à Barletta vers 1293, probablement avant de passer outre-mer, FRALE, B., "L'interrogatorio...", *op. cit.*, p. 253-255.

<sup>16</sup> Guisans (com. Bouvières, Drôme). BURGTORF, J., *The Central Convent...*, *op. cit.*, p. 623-624. Deux Pons de Guzans, peut-être des parents, sont témoin (1156/8) et donat (1212) à Richerenches, CaRi, n° 131 et 261.

<sup>17</sup> Faucon (cant. Vaison-la-Romaine, Vaucluse). Nicholson, Helen J., *The Trial of the Templars in the British Isles, 1308-1311*, Aldershot, 2011, vol. 1, p. 88, et vol. 2, p. 80 : déposition du frère Robertus le Scot qui «*resumpsit habitum Nicosie in Cipro a fratre Jacobo de Fauconi de mandato magistri magni*». Jacques de Faucon pouvait être alors commandeur de Nicosie ou occupait, de toutes façons, un office. Un Jordan de Faucon a été reçu vers 1291 à Lus-la-Croix-Haute (diocèse de Die), Frale, B., «L'interrogatorio...», *op. cit.*, p. 246-247. Dans les années 1160, la famille seigneuriale de ce castrum du diocèse de Vaison entretient une certaine proximité avec les frères de Richerenches, sans pour autant se distinguer par des libéralités particulières, CaRi, index p. 282.

<sup>18</sup> DEMURGER, Alain, "Outre-mer. Le passage des Templiers en Orient d'après les dépositions du procès", dans Damien COULON, Catherine OTTEN-FROUX et Paule PAGES (éd.), *Chemins d'outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Paris, 2004, p. 218-219.

<sup>19</sup> GILMOUR BRYSON, Ann, *The Trial of the Templars in Cyprus. A Complete English Edition*, Leiden-Boston-Köln, 1998, 122-123; SCHOTTMÜLLER, Konrad, *Der Untergang des Templer-Ordens mit urkundlichen und kritischen Beiträgen*, Berlin, 1887, vol. II, p. 196: "et ipse promisit dicto preceptorii... esse pro posse ad recuperationem Terre sancte".

<sup>20</sup> "Dixit tamen ipse receptus, quod propter magnam affectionem, quam habebat eundi in subsidiium Terre sancte, et quoniam ibi habebat equos suos et arnesium paratos, et quia etiam verecundosum fuisset sibi redire ad terram suam, cum jam recepisset congedium ab amicis suis, ideo fecit, aliter nullo modo fecisset", SCHOTTMÜLLER, K., *ibid.*, p. 31.

<sup>21</sup> CARRAZ, D., *L'Ordre du Temple...*, *op. cit.*, p. 180-181.

substitut du noviciat, dans le recrutement. Pons de Meynes, vétéran de la croisade entre 1115 et 1139, professa au Temple à Montfrin en 1146 avant de passer les dernières années de sa vie à Richerenches<sup>22</sup>. Toutefois, comme pour les départs en croisade, bien des engagements ont également reposé sur les liens de fidélité personnelle. En 1225, Jauma Baston, dame d'un important lignage arlésien, effectua ainsi un don au Temple en échange duquel son bayle Elzear devrait être armé chevalier, reçu dans l'ordre et, s'il le désirait, conduit outre-mer<sup>23</sup>.

Il faut toutefois rappeler que tous les frères n'avaient pas vocation à effectuer le passage outre-mer. Ainsi, aucun des soixante-six Templiers interrogés dans la sénéchaussée de Nîmes-Beaucaire – des sergents pour l'écrasante majorité – ne déclare avoir été en Orient<sup>24</sup>. Mais il faut dire encore que les questionnaires de ce procès languedocien n'engageaient pas vraiment les Templiers à livrer leur expérience sur le service de la Terre sainte. Par contraste, sur 230 dépositions rassemblées dans le procès parisien, 91 Templiers, en majorité chevaliers, disent avoir été en Orient entre 1270 et 1306<sup>25</sup>. Si on ne peut avancer de telles estimations pour la Provence, il demeure que certains frères accomplirent des carrières honorables, sans avoir apparemment quitté le Midi français, comme on le verra plus loin.

## 2. Marseille, plaque-tournante de la logistique templière

Très tôt, les maisons des ordres militaires implantées sur les principaux sites portuaires ont envoyé des navires en Orient de façon régulière. Ainsi, dès 1144, un accord avec l'archevêque d'Arles stipule que, chaque année, les Hospitaliers devront conduire un clerc arlésien sur leur nave, probablement à destination de la Terre sainte<sup>26</sup>. Mais ces

<sup>22</sup> “*Ego, Poncius de Medenis, ut Deus propicietur peccatis et negligenciis meis, dono et offero memetipsum omnipotenti Deo et milicie Templi Salomonis Ierosolomitani, promittens me servitutum et militaturum ibidem Deo sub obedientia magistri diebus omnibus vite mee*”, CARRAZ, D., *Ordres militaires, croisades...*, op. cit., vol. 3, p. 408, CTGard, n° 001 (novembre 1146); et CARRAZ, D., *L'Ordre du Temple...*, *ibid.*, p. 74 et 79.

<sup>23</sup> AURELL, Martin, *Actes de la famille Porcelet d'Arles (972-1320)*, Paris, 2001, n° 317 (22 mars 1225). La prégnance des liens familiaux et clientéaire dans le recrutement a été soulignée par BARBERO, Alessandro, “Motivazioni religiose e motivazioni utilitarie nel reclutamento degli ordini monastico-cavallereschi”, dans *“Militia Christi” e Crociata nei secoli XI-XIII, (atti della undecima Settimana di studio, Mendola, 28 agosto - 1 settembre 1989)*, Milan, 1992, p. 717-727.

<sup>24</sup> On trouvera la liste des frères interrogés dans CARRAZ, D., *Ordres militaires, croisades...*, op. cit., vol. 3, p. 101-102.

<sup>25</sup> DEMURGER, A., “Outre-mer...”, op. cit., p. 220.

<sup>26</sup> AMARGIER, Paul, *Cartulaire de Trinquetteille*, Aix-en-Provence, 1972, n° 289.

relations avec l'outre-mer sont difficilement perceptibles à partir des chartriers des commanderies et elles ne surgissent avec un peu plus d'acuité qu'à propos du pôle de Marseille<sup>27</sup>. Établis sur le port avant 1171, les Templiers obtiennent des vicomtes, en 1216, l'autorisation d'expédier des navires vers l'outre-mer ou vers l'Espagne pour la défense de la chrétienté<sup>28</sup>. Également délivré à l'Hôpital, ce privilège s'inscrit probablement dans les préparatifs de la cinquième croisade décrétée par Innocent III. Il en va de même, sans doute, d'une semblable liberté de navigation accordée aux Templiers à partir de Toulon en 1224, alors que les vellétés de l'empereur Frédéric II relançaient la croisade<sup>29</sup>. Les préparatifs les plus intenses interviennent toutefois dans le cadre de la première croisade de saint Louis que les deux ordres militaires ont largement contribué à organiser à partir de la Provence. Dès 1246-1247, les Templiers semblent avoir fait partir plusieurs navires à partir de Marseille, peut-être en direction de Chypre où le roi avait déjà commencé à faire accumuler du ravitaillement<sup>30</sup>. Dans le même temps, le roi avait confié aux Templiers et aux Hospitaliers le rassemblement de la flotte qui allait embarquer d'Aigues-Mortes à la fin de l'été 1248<sup>31</sup>. La conservation des premiers registres notariés montre alors que, dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la logistique templière à partir de Marseille fonctionne pleinement, puisque deux ou trois naves de l'ordre effectuent des rotations régulières vers Acre<sup>32</sup>. Des années 1270 à la chute d'Acre, les différents projets capétiens se conjuguent aux ambitions angevines en Méditerranée pour placer encore la "cité phocéenne" au cœur des entreprises orientales<sup>33</sup>. En 1269-1270, les Templiers provençaux participent notamment à la logistique de la croisade de Tunis, tout en

<sup>27</sup> On résume ici la plupart des données rassemblées dans CARRAZ, D., "*Causa defendende...*", *op. cit.*, *passim*.

<sup>28</sup> Le privilège est confirmé au mois de septembre 1216 par Frédéric II qui, par un autre diplôme, accorde encore aux Templiers d'Arles un accès à la mer, Julius FICKER et Eduard WINKELMANN, *Die regesten des Kaiserreichs (1198-1272)*, Johann Friedrich BÖEHMER (dir.), *Regesta imperi*, V, Innsbrück, 1901, vol. 3, n° 880 et n° 881.

<sup>29</sup> ALBANES, Joseph Hyacinthe et CHEVALIER, Ulysse, *Gallia Christiana Novissima. Évêché de Toulon*, t. V, Valence, 1911, n° 146, col. 89-92 (12 août 1224); RICHARD, Jean, *Histoire des croisades*, Paris, 1996, p. 306-308 et p. 318-319.

<sup>30</sup> Innocent IV intervint pas moins de trois fois afin que les Marseillais n'entravent pas les libertés de navigation octroyées à l'ordre. Sur les préparatifs de la campagne d'Égypte: LE GOFF, Jacques, *Saint Louis*, Paris, 1996, p. 184-189.

<sup>31</sup> CARRAZ, D., "*Causa defendende...*", *op. cit.*, p. 35-36; et pour la participation des ordres militaires à la croisade de saint Louis: BURGTORF, J., *The Central Convent...*, *op. cit.*, p. 125-127.

<sup>32</sup> CARRAZ, D., *ibid.*, p. 32-34.

<sup>33</sup> Sur les implications réelles des successeurs de saint Louis dans la croisade: HELARY, Xavier, "Les rois de France et la Terre sainte. De la croisade de Tunis à la chute d'Acre (1270-1291)", *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 2005*, 2007, p. 21-104. Et sur l'implication des ordres militaires dans les projets angevins: CARRAZ, Damien, "*Christi fideliter militantium in subsidio Terre Sancte. Les ordres militaires et la première maison d'Anjou (1246-1342)*", dans Isabel C. F. FERNANDES (éd.), *As Ordens Militares e as Ordens de Cavalaria entre o Ocidente e o Oriente, (actas do V Encontro sobre Ordens Militares, Palmela, 15 a 18 de fevereiro de 2006)*, Palmela, 2009, p. 569-574.

continuant à approvisionner Acre<sup>34</sup>. Comme on sait, la chute d'Acre ne ralentit pas l'activité des ordres militaires, désormais chargés de faire respecter la stratégie de blocus de l'Égypte<sup>35</sup>. Or, c'est encore au départ de Marseille qu'est identifiée l'une de ces opérations de garde des mers montée par les Templiers en 1306<sup>36</sup>.

Liées à la politique générale de la croisade, toutes ces expéditions et opérations de secours rapidement rappelées ici ont forcément acheminé des frères outre-mer, même si les sources n'en disent rien<sup>37</sup>. Il faut encore attendre les témoignages du Procès pour comprendre un peu les transferts de personnels. Il est admis que les dernières décennies d'existence du Temple furent marquées par une intense activité: loin de connaître une érosion des vocations, l'ordre semble au contraire avoir intensifié sa politique de recrutement<sup>38</sup>. Un simple comptage effectué à partir des dépositions du procès de la sénéchaussée de Beaucaire vient à l'appui de cette hypothèse. Trente et un frères sur soixante-six ont indiqué une date approximative de profession:

#### Doc. 1: Professions des Templiers interrogés dans la sénéchaussée de Beaucaire:

Dates	1265-69	1270-74	1275-79	1280-84	1285-89	1290-94	1295-99	1300-04	1305-08
Nombre	1	4	0	4	4	3	8	4	3

<sup>34</sup> À la demande de frère Peire Carbonel, Charles I<sup>er</sup> demande au viguier de Marseille de ne pas taxer un navire du Temple qui devra apporter des provisions à Acre, FILANGIERI, Ricardo (dir.), *I registri della cancellaria Angioina (1265-1290)*, Naples, 1954, vol. 6, n° 147 (16-17 octobre 1270). Charles I<sup>er</sup> demande à son sénéchal de veiller à ce que les Marseillais respectent les privilèges de navigation du Temple, *ibid.*, vol. 27, n° 61 (6 septembre 1284).

<sup>35</sup> CRAWFORD, Paul, "The Military Orders and the Last Decade of the Thirteenth Century", *EPIETHPIAA. Annual Review of the Cyprus Research Centre*, 33, 2007, p. 77-97.

<sup>36</sup> CARRAZ, Damien, "Les Lengres à Marseille au XIV<sup>e</sup> siècle. Les activités militaires d'une famille d'armateurs dans un port de croisade", *Revue historique*, t. CCCIX/4, 2009, p. 763-765. C'est aussi dans ces années, vers 1303, qu'est attestée la présence dans le port du maître des passages Simon de Quincy, MICHELET, Jules, *Le Procès des Templiers*, Paris, 1841-1851, vol. I, p. 564, et vol. II, p. 290; et DEMURGER, Alain, "Simon de Quincy", dans Philippe JOSSERAND et Nicole BERIOU (éd.), *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, 2009, p. 880-881.

<sup>37</sup> Si l'on s'en tient aux privilèges de navigation et aux contrats commerciaux, les navires affrétés par les Templiers transportaient des pèlerins, des marchands, des croisés, des provisions de toutes sortes. En revanche, l'embarquement des frères eux-mêmes n'est jamais mentionné car celui-ci sortait du cadre des privilèges ou des contrats négociés au cas par cas.

<sup>38</sup> Le débat sur la vitalité de l'institution templière à la fin du XIII<sup>e</sup> s. n'est pas tranché. Jonathan Riley-Smith voit un ordre miné par des problèmes structurels et qui avait alors du mal à recruter, RILEY-SMITH, Jonathan, "The Structures of the Orders of the Temple and the Hospital in c. 1291", dans Susan J. RIDYARD (éd.), *The Medieval Crusade*, Woodbridge, 2004, p. 127. FOREY, A., "Notes on Templar Personnel...", *op. cit.*, p. 151-156, ne partage pas cette analyse. Une évaluation dans la longue durée de la situation en Provence donne plutôt raison à ce dernier: il ne paraît pas que le Temple ait enregistré de baisse particulière de ses effectifs au cours du XIII<sup>e</sup> s., CARRAZ, D., *L'Ordre du Temple...*, *op. cit.*, p. 302-305.



Avec toute la prudence qu'impose cet échantillon – ne serait-ce parce qu'avec l'éloignement de la date de réception s'accroissent les risques de mortalité au moment du Procès – il semble peu contestable que l'ordre ait intensifié son recrutement après la chute d'Acre<sup>39</sup>. La relative modestie des effectifs présents dans les commanderies de l'arrière s'explique probablement par une accélération des expéditions outre-mer<sup>40</sup>. Dans les trois dernières décennies précédant la chute de l'ordre, les réceptions, semble-t-il plus étroitement contrôlées par le maître en Provence, se sont concentrées dans les plus importantes commanderies<sup>41</sup>. Le Procès de la sénéchaussée de Beaucaire, qui illustre un recrutement rayonnant sur le Bas-Languedoc, cite essentiellement Richerenches (deux réceptions), Jalès (trois réceptions), Saint-Gilles (trois réceptions), Le Puy (cinq réceptions) et Montpellier (huit réceptions). Mais, malgré la proximité de possibles sites d'embarquement – Saint-Gilles, Aigues-Mortes<sup>42</sup>, voire Lattes ou Narbonne –, les commanderies de Montpellier et de Saint-Gilles ne semblent pas jouer le rôle de plateforme logistique qui revient de fait à Marseille<sup>43</sup>.

Si elles avaient subsisté, les archives de la commanderie marseillaise auraient peut-être mieux révélé le profit que le Temple tira de sa proximité avec une société locale dynamique et ouverte sur l'espace maritime. L'ordre a notamment pu exploiter la présence d'un milieu d'armateurs et de marins pour recruter des cadres compétents. Il est ainsi significatif que, parmi les rares mentions de frères originaires de la cité portuaire, nous soient parvenus deux noms de commandeurs de navires: Vassal († av. 1307) et Peire

<sup>39</sup> Le choix de tranches de 5 années a été dicté par l'inclusion volontaire de la date charnière de 1291 dans une tranche afin d'éviter toute "illusion statistique". En effet, le comptage articulé autour de 1291 peut amener à exagérer l'impact de la chute d'Acre puisqu'il donne 4 réceptions entre 1281 et 1291 et 18 réceptions entre 1292 et 1308. La question du recrutement après 1291 est discutée en dernier lieu par FOREY, A., "Notes on Templar Personnel...", *op. cit.*, p. 153.

<sup>40</sup> Le chapitre général tenu à Paris en 1298 recommanda l'envoi de 300 frères à Chypre, FINKE, Heinrich, *Papsttum und Untergang des Tempelordens*, Münster, 1907, vol. II, p. 335; et DEMURGER, A., *Jacques de Molay*, *op. cit.*, p. 170. Est-ce un hasard si le Procès languedocien enregistre une accélération du recrutement dans la tranche 1295-1299 ?

<sup>41</sup> Les itinéraires des derniers maîtres provinciaux – Roncelin de Fos (1258-1250 et 1260-1278), Pons de Brouzet (1280-1292), Guigue Adhémar (1293-1300) et Bernat de Roca (1300-1307) – montrent que ceux-ci présidèrent à de nombreuses réceptions dans la province. Toutefois, on manque de sources aussi précises que le Procès pour affirmer qu'il n'en était pas déjà ainsi avant les années 1260.

<sup>42</sup> Sans doute le port de Saint-Gilles est-il déjà en déclin à la fin du XIII<sup>e</sup> s., tandis qu'Aigues-Mortes ne semble jamais avoir soutenu la logistique des ordres militaires, CARRAZ, D., *L'Ordre du Temple...*, *op. cit.*, p. 457-460.

<sup>43</sup> Joan de Cassaignes, commandeur de La Nougarède interrogé à Carcassonne en novembre 1307, déclare avoir assisté à plusieurs réceptions à Marseille vers 1289, mais aussi à Arles et à Saint-Gilles vers 1297, NICOLOTTI, Andrea, "L'interrogatorio dei Templari imprigionati a Carcassonne", *Studi medievali*, à paraître. Je remercie le prof. Andrea Nicolotti de m'avoir communiqué son édition préparatoire des interrogatoires de Carcassonne, jusqu'à alors seulement partiellement édités par FINKE, H., *Papsttum und Untergang...*, *op. cit.*, vol. II, p. 153.

Blatandi (1308)<sup>44</sup>. S'ils ne documentent donc pas les "enrôlements" à Marseille même, les actes du Procès évoquent un certain nombre de professions de jeunes recrues étrangères à la région et intervenant juste avant leur embarquement pour l'outre-mer<sup>45</sup>. Voici les mentions de passages qui nous sont parvenues:

**Doc. 2: Réceptions et transferts outre-mer à partir de Marseille (d'après le Procès):**

Dates approx. de réception	1276	1289	1293	1302	1303	1305
<b>Frères reçus</b>	-Itier de Roquefort	- Etienne de Boce - Etienne de Celeyr - Gui Motet - [Pierre de Brolio] - Amalvi plus deux " <i>fratres laboris</i> "	- Barral de Cainhano	- Bertran de Marseille - Eubald de Rumolis	- Jacques de Coblans - Jean de Monclar - Gilles - Guillaume de Gy - Peire Malamuçça - Richard de Monclar	- Bertran de Brandisio [passage de frères castillans dont le maître provincial Martin Martínez]

Sur un aussi faible échantillon, l'origine géographique des frères transitant par Marseille est peu significative – ils viennent du Carcassès, de Bourgogne, de Besançon, de Bourges... On relève bien le passage d'un groupe de frères auvergnats en 1289, mais l'importance conférée à cette région dans la mobilisation des décennies 1280-1300 est peut-être artificiellement gonflée par la conservation du procès épiscopal de Clermont<sup>46</sup>. La proportion des chevaliers – huit, pour trois sergents et deux prêtres – confirme encore la place privilégiée de l'aristocratie militaire dans ces "corps expéditionnaires" envoyés au secours de l'Orient latin. Surtout, malgré le caractère aléatoire de ces quelques chiffres, on constate que les moments de transferts coïncident avec des initiatives générales de secours

<sup>44</sup> CARRAZ, D., "*Causa defendende...*", *op. cit.*, p. 33-34; et arch. dép. des Bouches du Rhône, B 152 (liste des Templiers détenus à la forteresse de Pertuis, 1308).

<sup>45</sup> Itier de Roquefort affirme avoir embarqué le jour même de sa réception, dans une tour de la commanderie de Marseille; Bertran de Brandisio, Pierre Malamuçça et Eubald de Rumolis furent reçu en août, une saison propice à la navigation méditerranéenne. L'envoi en Orient de jeunes recrues – principalement d'origine chevaleresque – immédiatement après leur admission est bien connu depuis les observations de FOREY, A., "*Towards a Profile...*", *op. cit.*, p. 201.

<sup>46</sup> Je rejoins ici FOREY, A., "*Notes on Templar Personnel...*", *op. cit.*, p. 168, lequel nuance les observations de CLAVERIE, P.-V., *L'Ordre du Temple...*, *op. cit.*, vol. I, p. 153, qui comptabilise une bonne vingtaine d'Auvergnats et de Limousins en Orient dans les dernières années du XIII<sup>e</sup> s. La présence auvergnate dans l'ordre du Temple devra faire l'objet d'une étude plus approfondie.

à la Terre sainte. Les transferts de 1289 sont probablement sous-tendus par la mobilisation désespérée au secours d’Acre, appuyée par Nicolas IV, et par la nécessité de compenser les pertes enregistrées lors du siège de Tripoli<sup>47</sup>. Plusieurs de ces Templiers embarqués à Marseille durent ainsi participer au siège d’Acre (Itier de Roquefort) et y périr pour certains (Estève de Boce, Gui Motet)<sup>48</sup>. Les vagues de passages des années 1302-1303 correspondent sans doute à l’activité déployée dans le cadre de l’hypothétique alliance mongole, marquée notamment par des raids sur les côtes syriennes et le débarquement sur l’îlot de Rouad, entre avril 1301 et septembre 1302<sup>49</sup>. Ces quelques indices ne donnent naturellement qu’une très faible mesure des transferts de Templiers effectués à partir de Marseille, même si les effectifs des ordres militaires devaient être assez restreints par rapport à l’embarquement des croisés et autres soudoyers. Parmi les frères transférés, il y eut aussi des Provençaux dont certains firent de belles carrières dans l’Orient latin.

## II. Entre Provence et Terre sainte, quelques profils de carrières

### I. Présence des Provençaux en Orient

L’ensemble de la documentation livre un certain nombre de mentions de frères présents en Orient et dont l’origine provençale est avérée pour la plupart d’entre eux.

#### Doc. 3: Templiers provençaux attestés en Orient: a. Terre sainte:

Tripoli	Tortose	Tyr	Château-Pèlerin	Sidon	Acre
Peire d’Aramon	Roncelin de Fos 1241-42	Arnaut d’Arles	Guilhem de Noves 1286	- Raimon d’Espinasses	-Baudouin de Crest 1228

<sup>47</sup> Le pape envoie une escadre de vingt galères à l’automne 1289, HELARY, X., “Les rois de France...”, *op. cit.*, p. 71. Sur les pertes qui affectèrent l’ordre de l’Hôpital au siège de Tripoli en avril 1289: BRONSTEIN, Judith, “The Mobilization of Hospitaller Manpower from Europe to the Holy Land in the Thirteenth Century”, dans J. BURCTORF et H. NICHOLSON (éd.), *International Mobility...*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>48</sup> Les sources narratives relatives à la chute d’Acre sont de peu de secours pour la prosopographie, puisqu’elles mentionnent l’action collective des ordres militaires, sans qu’aucun personnage ne ressorte à l’exception des maîtres, HUYGENS, Robert B. C., FOREY, Alan et NICOLLE, David C., *Excidiū Aconis gestorum collectio. Magister Tadeus civis Neapolitanus, Ystoria de desolatione et conculcatione civitatis Aconensis et tocius Terre sancte*, Turnhout, 2004 (Continuatio medievalis, 202), p. 89-93 et p. 114-121; et MINERVINI, Laura, *Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314). La caduta degli stati crociati nel racconto di un testimone oculare*, Naples, 2000, p. 204-234, § 249-287.

<sup>49</sup> DEMURGER, A., *Jacques de Molay, op. cit.*, p. 144-157; sur le regain d’activité des ordres militaires après 1300, cf. aussi CRAWFORD, Paul, “Imagination and the Templars: The Development of the Order-State in the Early Fourteenth Century”, *ΕΠΙΕΤΗΡΙΑ. Annual Review of the Cyprus Research Centre*, 30, 2004, p. 113-121.

Tripoli	Tortose	Tyr	Château-Pèlerin	Sidon	Acre
1241		1271		? 1286-1291 - Guilhem de Collier 1290	-Uc de Montlaur 1242-1244 -Jaufré de Fos 1250-1266 -Pons de Guisans [1268-73] -Pons de Brouzet 1277 -Bertran de Fos c1273 -Jaufré de Pierrevert [1275-1302] -Roncelin 1285

### b. Chypre:

Avant 1310	En 1310
-Bertran de Fos 1271 -Guilhem Raybaud / Gastina 1288 -Raimbaud II de Caromb 1292-1306 -Jacques de Faucon / Nicosie 1291 -Raimon Osias / Nicosie 1295	-Bertran de Gordes -Bertran de Brandisio -Bertran de Marseille -Peire Cadel -Raimbaud Blacas -Uc Olivier de Vahosca

Avec une quinzaine d’attestations seulement entre 1280 et le Procès, la présence provençale apparaît plus modeste que celle des Auvergnats et surtout des Aragonais<sup>50</sup>. Mais si l’on considère la demi-douzaine de Provençaux interrogés à Chypre en 1310 – sur un total de soixante-seize frères –, la représentation de la région est comparable à celle de l’Aragon ou de l’Italie; seules la France du Nord et la Bourgogne-Lyonnais se distinguant par des effectifs de douze et quinze frères<sup>51</sup>. Un cas unique de frère reçu à Sidon (Guilhem Collier, c. 1290) confirme les observations formulées par ailleurs sur la rareté des réceptions outre-mer<sup>52</sup>. Si la plupart de ces frères furent donc reçus en Provence d’où ils effectuèrent le passage, certains arrivèrent toutefois en Orient par des voies détournées. Vers 1275, le chevalier Jaufré de Pierrevert fut reçu à Castelo Branco, au diocèse de

<sup>50</sup> Une trentaine de frères ont été repérés sur la même période par FOREY, Alan, “Aragonese Templars in the Holy Land and Cyprus in the Late Thirteenth and Early Fourteenth Centuries”, dans I. C. F. FERNANDES (éd.), *As Ordens Militares e as Ordens de Cavalaria...*, op. cit., p. 451.

<sup>51</sup> Selon les comptages de DEMURGER, A., *Jacques de Molay*, op. cit., p. 170-171; et de BURGTORF, J., *The Central Convent...*, op. cit., p. 139-140.

<sup>52</sup> DEMURGER, A., “Outre-mer...”, op. cit., p. 218; RILEY-SMITH, J., “The Structures...”, op. cit., p. 140 (qui souligne notamment la faible représentation du quartier général d’Acre comme centre de réception); et FOREY, A., “Notes on Templar Personnel...”, op. cit., p. 168.

Coïmbra, avant de se retrouver à Acre, de devenir maître en Pouille (c. 1302), puis d'achever sa carrière dans sa Provence orientale, comme commandeur du Ruou (1308)<sup>53</sup>. Ce détour par l'Italie du Sud caractérise quelques autres individus qui furent reçus ou qui transitèrent par Barletta<sup>54</sup>. Ce port était, comme Marseille, une plaque tournante pour le passage et il n'est guère étonnant que plusieurs réceptions y fussent enregistrées – on trouve notamment, là encore, plusieurs Auvergnats<sup>55</sup>. Mais il faut rappeler que la conquête du royaume de Sicile par Charles I<sup>er</sup> d'Anjou draina, de toutes façons, un bon nombre de Templiers et d'Hospitaliers provençaux vers le *Mezzogiorno*<sup>56</sup>.

La plupart des frères rencontrés ne sont pour nous que des noms car nous ne savons rien de leurs parcours. C'est le cas, par exemple, de Raimon d'Espinasses, qui fut à Sidon de 1286 à la chute de cette place, ou bien de Jacques de Faucon, probablement commandeur à Nicosie en 1291. Quelques uns, guère mieux documentés, parvinrent à accéder à des offices au convent central: on compte ainsi un drapier (Peire d'Aramon, 1241), un maréchal (Uc de Montlaur, 1242-1244) et deux turcopliers (Pons de Guisans, c.1268-1273; et Bertran de Gordes, 1304)<sup>57</sup>. L'un des Provençaux les mieux documentés outre-mer est Raimbaud de Caromb<sup>58</sup>. Entré à Richerenches vers 1264, alors à peine majeur, on le retrouve après un hiatus de presque trente ans parmi les familiers de Jacques de Molay. Grand commandeur de Chypre à partir de 1302, il accompagna en Occident le grand-maître dont il partagea en partie le funeste destin. Il était l'héritier d'une longue tradition qui avait lié son lignage à l'ordre: un Peire de Caromb figure parmi les premiers Templiers attestés à Saint-Gilles en 1169, un *miles* Guilhem de Caromb est à la commanderie d'Arles dans les années 1274; et son parent et homonyme, maître en Hongrie (1239-1241), s'illustra à la bataille de Muhi contre les Mongols (avril 1241), avant de devenir *magister cismare* (1246) et de revenir comme maître en Provence (1251-1263). Les Fos fournissent l'exemple d'une autre famille d'origine provençale qui

<sup>53</sup> Cf. tableau prosopographique en fin d'article.

<sup>54</sup> Bertran de Fos est à Barletta vers 1273; à la réception d'Uc de Gaysennon, vers 1293, est présent l'Avignonnais Peire Larteysuc. Le navire commandé par Vassal de Marseille est signalé à Brindisi en 1282. Peire Cadet, avant de se retrouver en Chypre, fut reçu à Venise vers 1288, en présence d'un autre Provençal, Guilhem de Noves, alors commandeur de Lombardie.

<sup>55</sup> CLAVERIE, Pierre-Vincent, GRELOIS, Emmanuel et GRELOIS, Jean-Pierre, "Apud Ciprum Nicossiam: notes sur les relations cyprio-auvergnates au XIII<sup>e</sup> siècle", *Epeterida*, 31, 2005, p. 67-68.

<sup>56</sup> CARRAZ, D., *L'Ordre du Temple...*, op. cit., p. 450-451.

<sup>57</sup> Sur ces officiers respectifs, voir la prosopographie établie par BURGTORF, J., *The Central Convent...*, op. cit., p. 608-609, 564-566, 623-624 et 499-500. Je propose une localité différente pour l'origine géographique des deux derniers personnages: *Gusans* peut correspondre à Guisans (com. Bouvières, Drôme) et *Gordo* devrait plutôt s'appliquer à Gordes (arr. Apt, Vaucluse), *castrum* attesté depuis le XI<sup>e</sup> s.

<sup>58</sup> Pour les exemples qui suivent, voir encore les quelques tableaux prosopographiques en annexe.

parvint, quant à elle, à s'installer dans la hiérarchie de l'ordre en Orient. Implanté dans le comté de Tripoli à la suite de la Première croisade, le lignage a donné deux dignitaires: Jaufré de Fos figure parmi les conseillers du grand maître, avec le titre de prud'homme, dans les années 1250-1266, et Bertran de Fos est commandeur de Chypre vers 1271. Entre ces deux parents de la branche tripolitaine, Roncelin de Fos est d'abord signalé comme commandeur de Tortose en 1241-1242, avant de revenir dans son pays natal comme maître en Provence (1248-1250 et 1260-c.1280). Ce cas nous amène, pour finir, à nous intéresser aux trajectoires entre les deux rives de la Méditerranée.

## 2. Les mouvements deçà-mer/outre-mer

Est-il possible d'estimer la durée moyenne des séjours outre-mer ? L'écart entre la première mention d'un frère en Orient et celle de son retour dans une commanderie d'Occident permet, prudemment, d'avancer ces quelques estimations:

### Doc. 4: Durées hypothétiques des séjours en Orient:

Frères	Orient => Occident	Séjour en Orient <sup>59</sup>
Pons de Brozet	1277-1280	3/4 ans
Raimon d'Espinasses	1286-1289	3/4
<i>Estève de Boce</i>	<i>1289-†1291?</i>	3
<i>Gui Motet</i>	<i>1289-†1291?</i>	3
Itier de Roquefort	1276-1291	5/6
Guilhem Raybaud	1288-1301	12/13
Jaufré de Pierrevert	ap.1275-1302	17
Barral de Cainhano	1293-1302	8/9
Pierre de Brolio	1289-1303	14/15
Raimbaut II de Caromb	1292-1306	14/15
Guillaume de Gy	1303-1306?	3/4
<i>Peire Cadel</i>	<i>1288-1310</i>	22
<i>Bertran de Marseille</i>	<i>1302-1310</i>	8
<i>Eubald de Rumolis</i>	<i>1302-1310</i>	8
<i>Uc Olivier de Vahosca</i>	<i>1303-1310</i>	7
<i>Jacques de Coblans</i>	<i>1303-1310</i>	7
<i>Pierre Malamuçça</i>	<i>1303-1310</i>	7
<i>Bertran de Gordes</i>	<i>1304-1310</i>	6
<i>Bertran de Brandisio</i>	<i>1305-1310</i>	5

<sup>59</sup> Les séjours indiqués en italiques furent interrompus par la mort ou par le Procès.

S'il est possible que la durée de la mobilisation se soit accrue à partir des années 1280, on voit qu'un séjour au "front" d'une quinzaine d'années apparaît comme une moyenne plausible. Si on ne sait souvent rien des parcours des frères antérieurement à leur passage outre-mer, un service relativement long et glorieux put être récompensé par un poste de commandeur à leur retour. Le sergent Guilhem Raybaud devint commandeur de Toulouse (1301) avant de prendre sa retraite à Limaye, le chevalier Barral de *Cainhano* devint commandeur du Puy (c. 1302-1307) et le chevalier Itier de Roquefort, rapatrié après 1291, cumula les charges de maître en Carcassonnais (1296-1307) et de commandeur de Douzens (1298-1307). Il est probable que la moyenne des frères qui avait effectué un service militaire suffisamment long n'était pas forcément appelée à retourner outre-mer<sup>60</sup>. Les allers et venues semblent donc s'appliquer plutôt à des frères délégués en missions diplomatiques<sup>61</sup>. Etienne de Celeyr, qui accomplit quatre ou cinq fois le voyage vers l'outre-mer sans jamais y rester très longtemps, était affecté comme messager auprès de Jacques de Molay. L'administration de l'ordre imposait enfin de fréquents déplacements aux maîtres provinciaux et *a fortiori* aux maîtres deçà mer qui, comme Guilhem Cadel (1214-1224) ou Pons de Brozet (c.1295), étaient chargés de maintenir la liaison entre le convent central et les provinces d'Occident. La double attache, provençale et tripolitaine, de son lignage explique peut-être que Roncelin de Fos se soit trouvé en Terre sainte à de multiples reprises, mais à chaque fois seulement pour une durée d'une année ou deux (1241-1242; 1258; 1267). Toutefois, des pans entiers de carrières nous échappent même pour d'éminents dignitaires. Le maréchal Uc de Montlaur, qui devait périr en octobre 1244 à la bataille de La Forbie, avait sans doute dû sa promotion à l'expérience militaire acquise dans la *Reconquista* en tant que maître en Provence-Espagne (1234-1238)<sup>62</sup>. Après avoir participé à la prise de Montcada en 1235, il s'illustra trois années plus tard au siège de

---

<sup>60</sup> Notons que des mesures disciplinaires pouvaient amener des frères fautifs à franchir la Méditerranée pour aller s'expliquer devant le convent central. La règle catalane fournit à ce sujet deux *exempla*. L'un concerne Pons de Guisans qui abandonna une maison en Provence pour prendre femme. Celle-ci décédée, il demanda sa réadmission, passa outre-mer pour faire pénitence, et fut considéré comme frère, sans avoir à nouveau prononcé les vœux. L'autre pénitence concerne un frère qui brisa une épée à Montpellier et qui dut se rendre outre-mer "crier merci" pour sa faute, UPTON-WARD, Judi, *The Catalan Rule of the Templars. A critical edition and English translation from Barcelona, Archivo de la corona de Aragón, cartas reales, MS 3344*, Woodbridge, 2003, p. 86-89, §. 183, et p. 98-99, §. 200.

<sup>61</sup> De manière générale, sur la mobilité géographique des dignitaires au Temple et à l'Hôpital, le travail de référence est désormais BURGTORF, J., *The Central Convent...*, *op. cit.*, p. 385-406.

<sup>62</sup> Sans doute mourut-il en captivité plutôt que sur le champ de bataille si l'on en croit une chronique contemporaine des *Gestes des Chiprois*: «... et furent pris en chelle batalle... Hugues de Monlos, marescal dou Temple, et furent tous menés en prison», RÖHRICHT, Reinhold, "Annales de Terre Sainte", *Archives de l'Orient latin*, II, 1884, p. 441.

Valence où le *Llibre del feits* le met en scène aux côtés de Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon<sup>63</sup>. Mais le fait que le frère confondait alors les musulmans valenciens avec les Turcs, suggère qu'il avait probablement déjà effectué un séjour en Orient avant son accession à la maîtrise de Provence-Espagne et à la charge de maître cismarin (1235)<sup>64</sup>.

Le séjour en Orient ne fut pas pour autant indispensable pour faire carrière en Occident, notamment, me semble-t-il, au XII<sup>e</sup> siècle. Beaucoup de dignitaires locaux étaient alors des frères sortis du rang qui effectuèrent leur carrière sans vraiment quitter la Provence. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le *turn over* entre les commanderies et plus généralement la mobilité géographique semblent s'être accélérés et l'on peut penser que les frères destinés à des commandements locaux furent plus nombreux à passer outre-mer à un moment ou à un autre de leur carrière<sup>65</sup>. On peut supposer une évolution similaire à l'échelon des maîtres provinciaux. Il est peu probable que les cinq premiers maîtres de Provence-Espagne qui présidèrent au développement de cette vaste province au cours des deux premiers tiers du XII<sup>e</sup> siècle se soient jamais attardés en Terre sainte<sup>66</sup>. On sait comment Arnaut de Torroja, le sixième maître provincial (1166-1180), accéda à la maîtrise majeure (1181-1184) sans s'être rendu en Orient auparavant<sup>67</sup>. Les dignitaires qui se succédèrent ensuite jusqu'à la scission de la Provence et de l'Aragon-Catalogne, en 1240, furent éventuellement davantage appelés au service outre-mer. Ainsi, le Provençal Pons de Rigaud, qui succéda à Gilbert Erail à la tête de la province (1189-1195 et 1202-1206), développa l'essentiel de son action entre Aragon et Provence. Mais sa charge de maître deçà mer, en 1196, suppose qu'il se rendit en Orient et il est encore attesté à Acre en 1201<sup>68</sup>. À la fin de la période, on ne sait toutefois si les derniers maîtres en Provence,

<sup>63</sup> SOLDEVILA, Ferran, *Llibre dels feits del rei en Jaume*, revisió de BRUGUERA, Jordi et FERRER I MALLOL, M. Teresa, Barcelone, 2007, p. 276-278, § 198-199.

<sup>64</sup> LEONARD, Émile-Guillaume, *Gallicarum militiae Templi domorum Earumque praeceptorum seriem secundum Albonensia apographia in bibliotheca nationali parisiensi asservata*, Paris, 1930, p. 16.

<sup>65</sup> CARRAZ, D., *L'Ordre du Temple...*, *op. cit.*, p. 307-311. Quelques parcours de dignitaires internes à la province sont également retracés rapidement par VOGEL, C., "The Mobility...", *op. cit.*, p. 114-128.

<sup>66</sup> Il n'existe, à ma connaissance, pas d'étude spécifique sur ce groupe de haut dignitaires à l'échelle de la province de Provence-Espagne. Pour le versant ibérique, on peut partir de FOREY, A., *The Templars in the Corona de Aragón*, Londres, 1973, p. 308-343.

<sup>67</sup> Même s'il participa aux campagnes militaires en Aragon, Arnaut de Torroja fut avant tout un diplomate, JASPERT, Nikolas, "The Election of Arnau de Torroja as ninth Master of the Knights Templar (1180): an Enigmatic Decision Reconsidered", dans I. C. F. FERNANDES (éd.), *As Ordens Militares e as Ordens de Cavalaria...*, *op. cit.*, p. 371-398. Gilbert Erail, en revanche, fut grand commandeur de Jérusalem en 1183, avant de devenir maître en Provence-Espagne (1185-1189) puis grand-maître (1194), BULST-THIELE, Maria Luise, *Sacrae domus militiae Templi Hierosolymitani magistri. Untersuchungen zur Geschichte des Templarordens, 1118/19-1314*, Göttingen, 1974, p. 135-146.

<sup>68</sup> CARRAZ, D., *Ordres militaires, croisades...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 77-79.



Guigue Adhémar (1293-1300)<sup>69</sup> et Bernat de Roca (1300-1307)<sup>70</sup>, dont les cursus sont pourtant assez bien connus, effectuèrent un jour le passage outre-mer. Quelques Provençaux accomplirent toutefois un service armé dans le royaume d'Aragon comme Guilhem Cadel<sup>71</sup>. Commandeur de Saint-Gilles (1201-1204) d'où il était vraisemblablement originaire, ce frère devint maître en Provence (1204-1210), puis commandeur du "château-couvent" de Monzón (1210-1212). Promu maître en Provence et partie des Espagnes, en 1212-1213 puis 1229-1232, il accomplit entre ses deux mandats, en tant que *magister cis mare*, de nombreuses missions diplomatiques en Angleterre, Flandre et Italie<sup>72</sup>. Ce parcours bien documenté n'en illustre pas moins les limites de la prosopographie, puisqu'on perd la trace de l'homme entre 1216 et 1223, période pendant laquelle il pourrait avoir participé à la cinquième croisade comme le suggère Jochen Burgtorf<sup>73</sup>.

Pendant deux siècles, les États croisés ont vécu sous perfusion de l'Occident et cette dépendance n'a fait que croître au fur et à mesure que se retrécissaient les possessions latines, à tel point que la défense des lambeaux de la Syrie franque finit par reposer sur les seuls ordres militaires. Il est indéniable que la Provence a fortement contribué aux efforts de l'Occident pour conserver la Terre sainte et on a essayé de montrer ailleurs les aspects politiques, idéologiques et économiques de cet engagement<sup>74</sup>. Le propos, plus limité ici, a souhaité souligner la mobilisation des forces humaines par le Temple. La disparité des sources n'a pu donner qu'une vision partielle où n'émergent que quelques

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 95-96: attesté comme frère en 1280 à Montélimar – seigneurie familiale –, il est commandeur de Sainte-Eulalie (v. 1280-v. 1290), puis maître de la province qu'il sillonne pour présider à de nombreuses réceptions.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 97-98: commandeur de Carnac (1278-1281), La Selve (1281-1282), Le Puy/Marlhettes (1285-1287), Argenteins (1289-1299), avant de devenir maître provincial. Cf. aussi BULST-THEILE, Maria Luise, "Templer in königlichen und päpstlichen Diensten", dans Peter CLASSEN et Peter SCHEIBERT (éd.), *Festschrift Percy Ernst Schramm*, Wiesbaden, 1964, vol. I, p. 297-298.

<sup>71</sup> Cf. tableau en annexe. Pour d'autres parcours entre Provence et Aragon, jusqu'à la scission de la province en 1240: VOGEL, C., "The Mobility...", *op. cit.*, p. 122-123.

<sup>72</sup> D. CARRAZ, *Ordres militaires, croisades...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 44-45, 51 et p. 80-81.

<sup>73</sup> BURGTORF, J., *The Central Convent...*, *op. cit.*, p. 672-675; et sur la participation des ordres militaires à la 5<sup>e</sup> croisade, p. 121-127. On retrouve en tout cas à Chypre en 1311 un probable parent, Peire Cadel, qui débuta sa carrière vers 1288 en Vénétie, SCHOTTMÜLLER, K., *Der Untergang...*, *op. cit.*, vol. II, 209-210 et 351-353; et GILMOUR BRYSON, A., *The Trial of the Templars in Cyprus...*, *op. cit.*, p. 140-141 et p. 367-370. Le Procès le désigne comme sergent, mais la Chronique d'Amadi en fait un chevalier, compagnon du commandeur de Chypre [Raimbaud de Caromb], MAS LATRIE, René de, *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, Paris, 1891, vol. 2, p. 286-287.

<sup>74</sup> CARRAZ, D., *L'Ordre du Temple...*, *op. cit.*, chap. 8.

“tranches de vie” de la minorité de Templiers appelés à servir en Orient. Le recrutement a reposé sur un réseau de commanderies opérationnelles quelques années seulement après leur fondation et ne paraît pas s’être véritablement tari lorsque survint le Procès. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les passages outre-mer s’effectuèrent essentiellement à partir du port de Marseille et sans doute de façon beaucoup plus régulière et massive que ce que ne le laissent entrevoir les témoignages tardifs du Procès. On a suggéré en effet que l’activité de ce port fut toujours en phase avec les différents soubresauts militaires de l’Orient latin. Au delà de quelques mentions très ponctuelles de Templiers provençaux présents outre-mer, on a pu reconstituer quelques carrières, mais sans chercher vraiment à déterminer si elles répondaient à une sorte de *cursus honorum*; une hypothèse, de toutes manières, récemment contestée par la recherche<sup>75</sup>.

Il faudrait désormais élargir l’étude à l’ensemble de la province de Provence sans négliger pour autant les itinéraires des frères venus des provinces voisines d’Auvergne-Limousin ou d’Aragon-Catalogne. La comparaison avec l’ordre de l’Hôpital s’impose également. Les recensements de Judith Bronstein et de Jochen Burgtorf ont récemment confirmé l’importance des Provençaux au sein d’un ordre qui présentait, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, un profil institutionnel et humain assez différent de celui du Temple. La contribution des Hospitaliers provençaux au *subsidiium Terrae sanctae* constitue donc bien une enquête à entreprendre; celles-ci serait ardue, faute de sources équivalentes au Procès du Temple, mais elle confirmerait probablement que la Provence est restée une base arrière pour la reconquête de la Terre sainte bien au delà de 1291 et de 1312.

Annexe: Quelques tableaux prosopographiques:

CADEL	Catelli	Guilhem	(1184)-1209-1232
<b>Carrière</b>	Commandeur de Saint-Gilles 1201-03; maître en Provence 1203-10; commandeur de Monzón 1210-12; maître en Provence-Espagne 1212-13; maître cis-marin 1214-24; maître en Provence-Espagne 1229-32; maître en Provence ? (av. 1236/7)		
<b>Mobilité</b>	Provence 1201-09; Aragon 1210-12; Angleterre et Flandres 1214; Aragon 1215; Midi 1214-16; [Orient = 5 <sup>e</sup> croisade ?]; Italie 1222-23; Angleterre 1224; Midi 1230-32 (av. 1236/7)		
<b>Origine</b>	Saint-Gilles (Gard) ?		
<b>Remarque</b>	Parent de Peire Cadel ?		
<b>Réf. biblio.</b>	Carraz, IV, 80-81; Burgtorf, 672-5; Claverie II, 328		

<sup>75</sup> BURGTORF, J., *The Central Convent...*, op. cit., p. 424; et FOREY, A., “Was there a *cursus honorum*...”, op. cit.

<b>Réf. sources</b>	Cf. Carraz IV (fiche prosopographique)		
<b>CAROMB (de)</b>		Raimbaud II	<b>(1247)-1312</b>
<b>Carrière</b>	Chevalier, familia de Jacques de Molay 1292-1302; Grand commandeur (de la terre) / Chypre 1300-12		
<b>Mobilité</b>	Richerenches 1265; Chypre 1292-1306; procès 1307-1312		
<b>Origine</b>	Caromb (Vaucluse) – lignage Caromb		
<b>Remarque</b>	Neveu de Raimbaud I de Caromb (Carraz, IV, 89-90) ?		
<b>Réf. biblio.</b>	Carraz, IV, 91-92; Burgtorf, 625-628; Claverie II, 337; Demurger, <i>Molay</i> , 181, 211		
<b>Réf. sources</b>	Cf. Carraz IV (fiche prosopographique)		

<b>FOS (de)</b>	Fossa...	Roncelin - Roncelinus	<b>1241-c1280</b>
<b>Carrière</b>	Commandeur de Tortose 1241-42; maître en Provence 1248-50; maître en Angleterre 1252; maître en Provence 1260-c1280		
<b>Mobilité</b>	Tortose 1241-42; Provence 1248-50; Angleterre 1252-59; Acre/Tripoli 1258; Midi 1263-65; Antioche 1267; Midi 1267-c.1280		
<b>Origine</b>	Fos (BdR)		
<b>Remarque</b>	/		
<b>Réf. biblio.</b>	Carraz, IV, 86-88; Claverie I, 199; II, 338; III, 144		
<b>Réf. sources</b>	Cf. Carraz IV (fiche prosopographique)		

<b>MONTLAUR (de)</b>	Montelauro	Hugo - Ugo - Hugues	<b>(1217-1227)-1244</b>
<b>Carrière</b>	Maître en Provence-Espagne 1234-38; maître cismarin 1235; maréchal 1242-44		
<b>Mobilité</b>	[Le Puy 1219-20]; Espagne 1234; Provence 1234-35; Aragon 1235; Provence 1236; Aragon 1237; Provence 1238; Valence 1238; Terre sainte 1242-1244; tué à La Forbie		
<b>Origine</b>	Montlaur (Ardèche) ?		
<b>Réf. biblio.</b>	Carraz, IV, 82-83; Burgtorf, 564-6; Claverie I, 194 et II, 331		
<b>Réf. sources</b>	Catalan Rule §.184 et 188; etc... Cf. Carraz IV (fiche prosopographique)		

<b>PIERREVERT (de)</b>	Petraviridi	Gaufridus – Jaufré	<b>c1275-1310</b>
<b>Carrière</b>	Chevalier; maître en Pouille 1302; commandeur de Ruou 1308		
<b>Mobilité</b>	Castelo Branco c1275; Acre; Pouille 1302; Ruou 1308; procès SE [1308-1310]		
<b>Origine</b>	Com. Manosque		
<b>Remarque</b>	Parent ou = Peire de Pierrevert (ou Ultramontanus)		
<b>Réf. biblio.</b>	Carraz, IV, 113		
<b>Réf. sources</b>	Frale 2006, 256-257		